CONTRAT

1. **OBJET DU CONTRAT**
Après avoir visité les locaux de CrossFit Initium, avoir lu le présent contrat et pris connaissances des horaires d'ouverture, l'abonnée déclare s'inscrire chez CrossFit Initium**.**
2. **LES SERVICES**
Les membres de CrossFit Initium auront accès à des entraînements coachés et des séances de libre, avec la seule condition que ces séances de libres ne nécessitent pas l'œil d'un coach. Ainsi, si le système musculaire articulaire ou tendineux n'est pas suffisamment préparé ou que la technique n'est pas suffisante, les séances libres sont interdites. La suppression de certaines prestations ou horaires donnent le droit aux membres de résilier leur contrat pour raison d'insatisfaction.
3. **CONDITIONS D’ACCES**
La direction se réserve le droit de modifier les cours sous réserve d'avoir informé les membres au préalable. Les heures d'ouvertures sont affichées sur la page FB ainsi que dans le site de réservation. L'accès à toute personne non inscrite est toléré dans la mesure où cette personne n'utilise en aucun cas le matériel et ne dérange pas 1e bon déroulement les cours. L'accès à la Box doit respecter une règle « Si je gêne je me déplace ou je ne fais pas ». Si cette règle n'est pas respectée il en va de la sécurité et du confort de tous, ainsi, nous pourront mettre un terme à l'abonnement des personnes responsables des troubles. Les membres ainsi que les parents, attestent que leur condition physique et leur état de santé, ou celle de leur enfant, leur permettent de pratiquer les diverses activités de la Box et s'engagent à fournir un certificat médical daté de moins d'un mois dans le mois qui suit l'inscription, faute de quoi, ils prendront la responsabilité de leur état de forme.
4. **DISCIPLINE**
Toute personne ne respectant pas les conditions d'hygiène et de discipline ou ne respectant pas tant le matériel, les consignes de la Box, que les relations avec autrui, pourra se faire exclure définitivement après une mise en demeure par lettre recommandée avec AR.
5. **PROTECTION CONTRE LE VOL**
CrossFit Initium n'est pas responsable des pertes d'objets ou effets personnels. Il est donc conseillé aux adhérents de ne pas avoir sur eux des objets de valeur. Les clés de voitures, téléphones ou autres petits objets ne pourront pas être remis à l'accueil car il est accessible facilement et n'empêche pas le vol.
6. **CONTROLE ET SURVEILLANCE VIDEO**
 Il est possible que l'établissement soit placé sous surveillance vidéo 24h/24 et 7j/7. Ces données sont placées sous la loi de la protection des données personnelles et archivées durant une période précise, elles sont ensuite effacées par le système de gestion informatique (loi informatique et libertés du 6 Janvier 1978).
7. **ADHESION ET RESILIATION**
En fonction du forfait choisi ce contrat peut vous engager sur une durée de 12 mois avec reconduction tacite et notamment en vous engageant via une offre promotionnelle. Aucun préavis ne sera demandé au-delà de cette période. Quant au forfait sans engagement, les membres peuvent partir à tout moment sauf pour raisons de congés. La cessation du contrat et au bon vouloir du membre sans obligation de justification. En cas de non paiement d'une mensualité l'établissement subi des frais de refus de prélèvements de 15€. Cette somme devra être remboursée en plus de la mensualité sous peine d'arrêt immédiat des prélèvements et donc d'impossibilité d'accéder aux cours. En ce qui concerne la prolongation du tarif étudiant, ces derniers devront présenter chaque année au club un justificatif officiel de leur statut d'étudiant. Le cas échéant l'établissement se réserve le droit de réajuster le tarif. Le contrat est conclu avec renouvellement mensuel par tacite reconduction avec l'obligation pour l'adhérent de prévenir la direction de son souhait de résilier son contrat. Si l'adhérent ne vient pas durant plus de 3 mois la direction pourra à tout moment mettre un terme à son contrat si elle le souhaite.
8. **LA RESPONSABILITE DE L’ETABLISSEMENT**
Elle est encadrée par la loi du 16 Juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives, modifiée par la loi du 13 Juillet 1992. Ces dispositions conduisent chaque club à posséder obligatoirement une assurance de responsabilité civile et multirisque professionnelle pour son activité et celle de son personnel. La responsabilité de l'établissement peut être engagée dès lors qu'un accident en son enceinte est causé par un défaut des installations ou par l'imprudence ou la négligence du personnel encadrant. En revanche, elle ne pourra pas être recherchée en cas d'accident résultant de l'inobservation des consignes de sécurité ou de l'utilisation inappropriée des appareils, matériel ou autres installations.

Règlement intérieur de CrossFit Initium

Article 1 : **Présentation de l'établissement**

CrossFit Initium représentée publiquement par Monsieur Quentin VIGNOT, ayant tous les pouvoirs à l'effet des présentes en vertu de ses pouvoirs légaux et statutaires de gérant. CrossFit Initium est une salle de préparation physique généralisée qui comprend une salle de coaching, un coin de détente, des vestiaires et des sanitaires. La Box est donc spécialisée dans le CrossFit, une méthode de préparation physique générale extrêmement efficace. La Box est ouverte à toute personne désirant pratiquer cette activité sportive et qui souhaite bénéficier d'un service de qualité, constamment coaché.

Article 2 : **Abonnement**

CrossFit Initium est une salle privée. La direction se réserve le droit d'entrée. La qualité de membre s'obtient tous les mois à date de prélèvement fixé au 05 de chaque mois. L'abonnement ne se fait pas à l'année, chaque membre, quel que soit son abonnement peut choisir d'y mettre un terme dès qu'il le désire. Sans cette formalité l'abonnement est reconductible tous les mois. Le coach peut également choisir de mettre un terme à l'abonnement d'un des membres pour non-respect du contrat et/ou du règlement intérieur et/ou des 10 commandements sans justifications supplémentaires. Chaque adhésion est nominative et est incessible. L'accès à la box est strictement réservé aux membres à jour du règlement de leur abonnement. Si vous avez réservé un WOD sans venir vous vous exposerez au bout de deux fois à des pénalités. Il existe différentes formules d'abonnements, adulte, réduit ou étudiants. Le membre a donc la possibilité d'accéder aux WOD aux conditions suivantes : Être à jour de prélèvement, avoir réservé le WOD via internet ou par téléphone, ne pas être en retard de plus de 5'. La Box est privée et est strictement réservée aux membres de la Box. Peut être toléré, en petit nombre, la famille, les amis ou quelques visiteurs (pas plus de 10 personnes) hors competition. Les visiteurs ne pourront accéder à la Box que s'ils sont accompagnés d'un coach. Il n'est pas prévu de service de garderie, en conséquence les enfants des membres sont sous leur surveillance exclusive et le moindre problème qui arriverait à des enfants présents dans la Box ne pourrait en aucun cas nous être imputable hors cours de Kids. Il est fortement conseillé aux adhérents de souscrire une assurance complémentaire individuelle « accidents » pour leur responsabilité civile dans les dommages qu'ils pourraient causer aux autres ou aux installations. Le membre s'engage également à respecter les locaux, les installations et le matériel mis à disposition dans la Box. 1l est interdit de fumer, cracher, mâcher des chewing-gum, manger dans l'espace de coaching ou de consommer de l'alcool. La consommation de nourriture ne pourra se faire que dans l'espace de détente et le membre est prié de déposer les déchets dans les poubelles prévues à cet effet. Les membres doivent toujours être courtois, particulièrement entre eux, avec le personnel et la Direction. Tout comportement discourtois, dénigrant, contraire au règlement intérieur ou aux 10 commandements à la bienséance, aux bonnes mœurs ou incompatible avec la bonne tenue du centre, constaté par la Direction ou un coach fera l'objet d'une exclusion sans aucun remboursement. Les mineurs de moins de 16 ans ne sont pas acceptés, hors cours de Kids, les mineurs de plus de 16 ans doivent avoir une autorisation écrite d'un de leurs parents.

Article 3 : **Fonctionnement pratique**

Les membres doivent impérativement réserver leurs séances. Les membres disposent de vestiaires. Il est impératif de se présenter dans la Box en tenue appropriée, décente et adaptée avec des chaussures spécifiques qui doivent être distinctes des chaussures de l'extérieur. Il est vivement conseillé d'apporter une serviette et une bouteille d'eau à chaque fois.

Article 4 : **Calendrier-horaires**

Du lundi au vendredi de 07h00 h à 21h00 sans interruption. Le samedi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00, le dimanche de 10h00 à 17h00. Les horaires peuvent changer régulièrement mais seront affichés à l'entrée de la Box et disponible sur simple demande, sur la page FB ou sur le site internet.

Article 5 : **Surveillance, confidentialité et réseaux sociaux**

CrossFit Initium conserve les données fournies par ses membres pour son seul usage interne, dans le but d'offrir le meilleur service de suivi. Les données ne seront pas communiquées aux tiers. Les membres disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant individuellement. Pour la sécurité et la tranquillité de ses membres il est indiqué que la Box peut être placée, à tout moment, sous surveillance vidéo. La Box décline toute responsabilité sur les pertes, destructions d'objets ou vols qui pourraient être commis à l'intérieur de ses locaux. Les effets personnels doivent être rangés dans les casiers prévus à cet effet ; il n'est pas conseillé de venir au centre avec des bijoux, des objets de valeur et des espèces en grande quantité. La Box n'est pas assuré pour le dédommagement des vols et détériorations éventuelles. Pour garantir un état d'esprit sain, toute personne fustigeant CrossFit Initium à tort en public ou sur les réseaux sociaux sans en avoir fait part au préalable à la direction (dans un but d'évolution) sera radié. Nous accueillerons avec plaisir toutes les critiques possibles, pourvu qu'elles soient constructives. Toute personne prise en train de faire l'apologie de produits dopants, d'en réaliser la vente, ou d'en consommer sera immédiatement radiée des membres de CrossFit Initium et se verra interdire l'accès à la Box. Les prélèvements seront suspendus. Toute personne créant un climat délétère se verra avertie par mail une seule fois afin de faire en sorte de changer la situation. Le deuxième mail envoyé sera un mail de radiation de nos membres suivi d'une lettre avec accusé de réception. Les prélèvements seront suspendus. Sachez que les coachs feront des photos ou des vidéos des entraînements. Mentionnez-le si cela vous dérange, elles seront retirées.

**Tarifs** (cocher la/les cases souhaitée(s)

Adultes

* Fidélité illimité (engagement un an) ..………….……………………………….……….. **89€/mois**
* Fidélité+ (12 mois)….……………………………………………………………….…………….. **890€/an**
* Illimité (sans engagement)….……………………………….………………….…………….. **890€/an**
* Fidélité découverte (engagement un an)………………………..…..………….……… **59€/mois**
* Découverte+ …………………………………………………………...…………………..………… **69€/an**
* Découverte+ …………………………………………………………...……………………………… **590€/an**

Réduit (famille, militaires, pompiers, police étudiants et demandeurs d’emploi)

* Fidélité illimité (engagement un an) ..………….……………………………….……….. **79€/mois**
* Fidélité+ (12 mois) ….……………………………………………………………………………… **790€/an**

Frais d’engagement …….……………………………………………………………..…………. **65€**

Fondamentaux ……………..…………………………………………………………..………………. **50€**

Carte 20 séances .…………………………………………………………………………………..… **225€**

CrossFit Kids

* Membre Initium…………………………………………………………………………………….. **30€/mois**
* Extérieur………………………………………………………………………………………………… **45€/mois**

**Mode de paiement**

* Paiement à la salle (Espèces, CB, chèque)
* Prélèvement mensuel

**Montant de la mensualité choisie :**

**A compter du :**

* NOM …………………………………………… - Prénom……………………………………………….
* Date de naissance ………………………. - Mail……………………………………………….
* Telephone …………………………………..
* Adresse…………………………………………………………………………………………………………………..
* Code postale……………………………….. - Ville……………………………………………………..
* Parrain…………………………………………

Signature du titulaire
précédée de la mention « lu et approuvé »

**RIB**

**Autorisation de prélèvement**

**Titulaire du compte à débiter**

* NOM …………………………………………… - Prénom……………………………………………….

**Nom de la banque du compte à débiter :**……………………………………………………………..

N° IBAN………………………………………………………………………………

N° BIC………………………………………………………………………………..

**Fait à…………………………………………… - Le…………………………………………………………**

**Signature du titulaire du compte à débiter**